



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

N° 2014-04-16-09

**ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS
LE 5 JUIN 2014
TARIFICATION**

Le 16 avril 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CAILLOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

ABSENTS :

M. ROULIN donne pouvoir à Mme STEVENOT

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	26
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	27

Secrétaire de séance : M. BESSON

9/ ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS

LE 5 JUIN 2014

TARIFICATION

Rapporteur : Mme DETERM

Comme chaque année, la commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens en juin prochain.

Le programme de la journée comprend :

- Une croisière commentée sur l'histoire de La Ferté,
- Un déjeuner dansant au Port aux Perches.

Le coût du voyage est de 66 € par personne.

Deux autocars d'une capacité de 50 personnes permettront d'accueillir une centaine de personnes.

Une participation aux frais du voyage est sollicitée :

- 40 € pour :
 - o les fagniérots de 70 ans et plus,
 - o les couples dont 1 des membres est âgé de 70 ans et plus,
 - o les accompagnateurs,
- 60 € pour les fagniérots de moins de 70 ans,
- 66 € pour les non fagniérots.

La priorité sera donnée aux fagniérots âgés de 70 ans et plus.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances,

OUI l'exposé qui précède

DÉCIDE d'organiser un voyage au profit des Anciens en juin 2014.

DÉCIDE d'appliquer la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX